



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 317/2025

A L'ETABLISSEMENT CHIBALONZA

Après avoir reçu le contrat du marché n° VPM/MDNAC/CAB/030/2025, conclu avec le Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants pour un montant total hors taxe dollars américains cinq cent septante mille six cent quatre-vingt, cinquante centimes (570 680,50) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trois mille neuf cent nonante-quatre, septante-six centimes (3 994,76), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 04/12/2025

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Me. Claude KAYUMBE MBAYI
Directeur Général